

**LE PROJET FALCO HORNE 5 DEVANT LE BAPE
RESSOURCES FALCO FRANCHIT UNE ÉTAPE IMPORTANTE**

Montréal, le 25 juillet 2024 – Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoît Charette, a donné le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« **BAPE** ») de tenir une enquête et une audience publique concernant le projet Falco Horne 5 (le « **Projet Falco Horne 5** » ou le « **Projet** »). Ce mandat débutera le 26 août et aura une durée maximale de quatre mois.

Falco se réjouit de cette décision qui marque une étape importante pour le Projet Falco Horne 5. L'équipe de Falco sera accompagnée de ressources expertes, incluant les firmes A2GC, Sanexen, SoftdB, BGC et WSP afin de répondre aux questions et demandes de la population et du BAPE lors des audiences. La commission d'enquête sera composée de Joseph Zayed, qui agira à titre de Président, ainsi que de Martin Lessard et de Geneviève Meloche, qui agiront à titre de commissaires. Les curriculum vitae des commissaires peuvent être consultés sur le site Web du BAPE.

Hélène Cartier, vice-présidente, environnement, développement durable et relations avec les communautés, a déclaré : « *Nous saluons la décision du ministre Benoît Charette et nous le remercions d'être à l'écoute des organismes et de la population qui ont, tout comme nous, demandé que des audiences sur le Projet Falco Horne 5 se tiennent à Rouyn-Noranda. Nous sommes convaincus que cet exercice démocratique sera bénéfique pour le Projet et l'ensemble des communautés en plus d'être porteur pour le développement socioéconomique de la ville de Rouyn-Noranda et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.* »

Luc Lessard, président et chef de la direction a déclaré : « *Ressources Falco abordera cet exercice du BAPE avec le plus grand sérieux et considération afin de bonifier encore davantage le Projet. Nous serons attentifs et réceptifs aux questions et préoccupations des citoyens et organismes afin de répondre aux enjeux soulevés.* »

Falco invite la population et les organismes à rester à l'affût des détails qui seront transmis par le BAPE et qui préciseront la marche à suivre pour participer aux séances. Entre-temps toute l'équipe de Falco demeure disponible et proactive pour accompagner et informer les citoyens sur le Projet Falco Horne 5, veillant à ce que chacun ait accès aux informations nécessaires pour une participation éclairée.

Les citoyennes et les citoyens qui souhaitent continuer à s'informer ou qui désirent s'exprimer sur le Projet Falco Horne 5 sont invités à l'Espace Falco, situé au 157 avenue Principale, à Rouyn-Noranda.

À propos de Falco

Ressources Falco est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi-Témiscamingue. Falco détient des droits sur environ 67 000 hectares de terrains dans le Camp minier de Noranda, ce qui représente 67 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé sous l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Osisko Développement Corp. est le plus important actionnaire de Falco avec une participation de 16,7 % dans la Société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Luc Lessard
Président et chef de la direction
514 261-3336
info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, en particulier la capacité de Falco à compléter le BAPE. Ces déclarations sont basées sur les informations dont dispose actuellement la Société et la Société ne fournit aucune garantie que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. La survenance de tels événements ou la réalisation de telles déclarations est soumise à un certain nombre de facteurs de risque identifiés dans les documents d'information continue de Falco disponibles sur www.sedarplus.com. Bien que Falco estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune garantie ne peut être donnée que de tels événements se produira dans les délais divulgués ou pas du tout. Sauf lorsque la loi applicable l'exige, Falco décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.